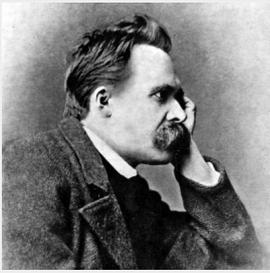


Controverse sur la notion de liberté d'action :



« Il ne nous reste plus aujourd'hui aucune espèce de compassion avec l'idée de « **libre-arbitre** » : nous savons trop bien ce que c'est, le tour de force le plus mal famé qu'il y ait pour rendre l'humanité **responsable à la façon des théologiens**, ce qui veut dire rendre l'humanité dépendante des théologiens. Je ne fais que donner ici la

psychologie de cette tendance à vouloir rendre responsable. Partout où l'on cherche des responsabilités, c'est généralement l'instinct de **punir et de juger** qui est à l'oeuvre. On a dégagé le devenir de son innocence lorsque l'on ramène un état de fait quelconque à la volonté, à des intentions, à des actes de responsabilité. Toute l'ancienne psychologie, la psychologie de la volonté, n'existe que par le fait que ses inventeurs, les prêtres, les chefs de communautés anciennes, voulurent se créer le droit d'infliger une peine ou plutôt voulurent créer ce droit pour Dieu. **La doctrine de la volonté** a été principalement inventé afin de punir, c'est à dire afin de trouver coupable. **Les hommes ont été considérés comme libres pour pouvoir être jugés et punis, pour pouvoir être coupables, par conséquent toute action devait être regardée comme voulue et l'origine de toute action comme se trouvant dans la conscience** ».

Friedrich Nietzsche, 1844-1900. Le Crépuscule des idoles

Questions sur le texte de Nietzsche.

1. *Faire le lien entre : conscience, volonté, responsabilité, culpabilité.*
2. *Pourquoi les Théologiens ont-ils intérêt à faire croire au libre-arbitre ?*
3. *Comment penser l'action humaine sans cette notion de libre-arbitre ?*



Montaigne, dans ses *Essais* (livre II, chapitre 14), exprime la même opinion : « Entre une bouteille et un jambon avec un égal appétit de boire et de manger, il n'y aurait pas sans doute d'autre chance que de mourir de soif et de faim, n'y ayant aucune raison qui nous inclinât à la préférence ».

Descartes, Lettre du 9 Février 1645 au Père Mesland,

Descartes soutient que « lorsqu'une raison fort évidente nous meut vers un côté, bien que, **moralement parlant**, nous ne puissions guère nous porter à l'opposé, **absolument parlant**, néanmoins, nous le pouvons. Car il nous est toujours loisible de nous retenir de poursuivre un bien clairement connu ou d'admettre une vérité manifeste, pourvu seulement que nous pensions que c'est un bien d'attester par là notre libre arbitre. »

Questions sur le texte de Descartes.

4. *Distinguez « moralement parlant » de « absolument parlant ».*
5. *Peut-on refuser la vérité ?*
6. *Que nous apporte une telle conduite ?*

Questions sur le texte de Montaigne

7. *Quelle est la thèse de Montaigne : que prouve l'histoire de Buridan d'après lui ?*